



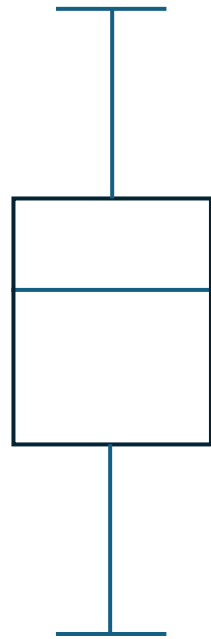
Un webinaire Themia, par
Christophe Quézel-Ambrunaz

Dans quelle mesure le
référentiel intercoures
fait-il les décisions en
dommage corporel ?



Quelques éléments de statistiques

7;7
6;6;6
5;5;5;5;5
4;4;4
3;3;3;3
2;2
1

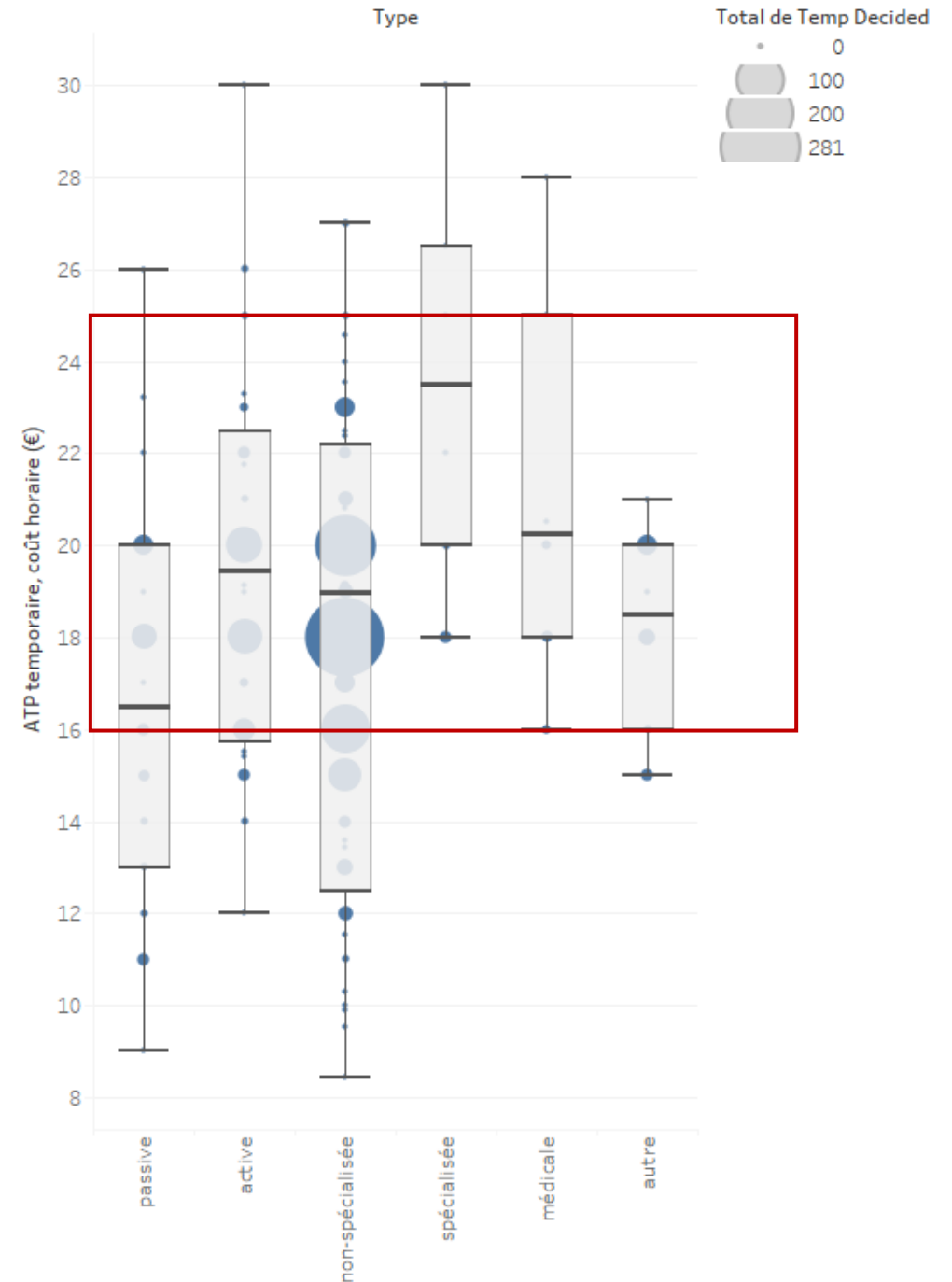


Effectif : 20
Moyenne : 4,30

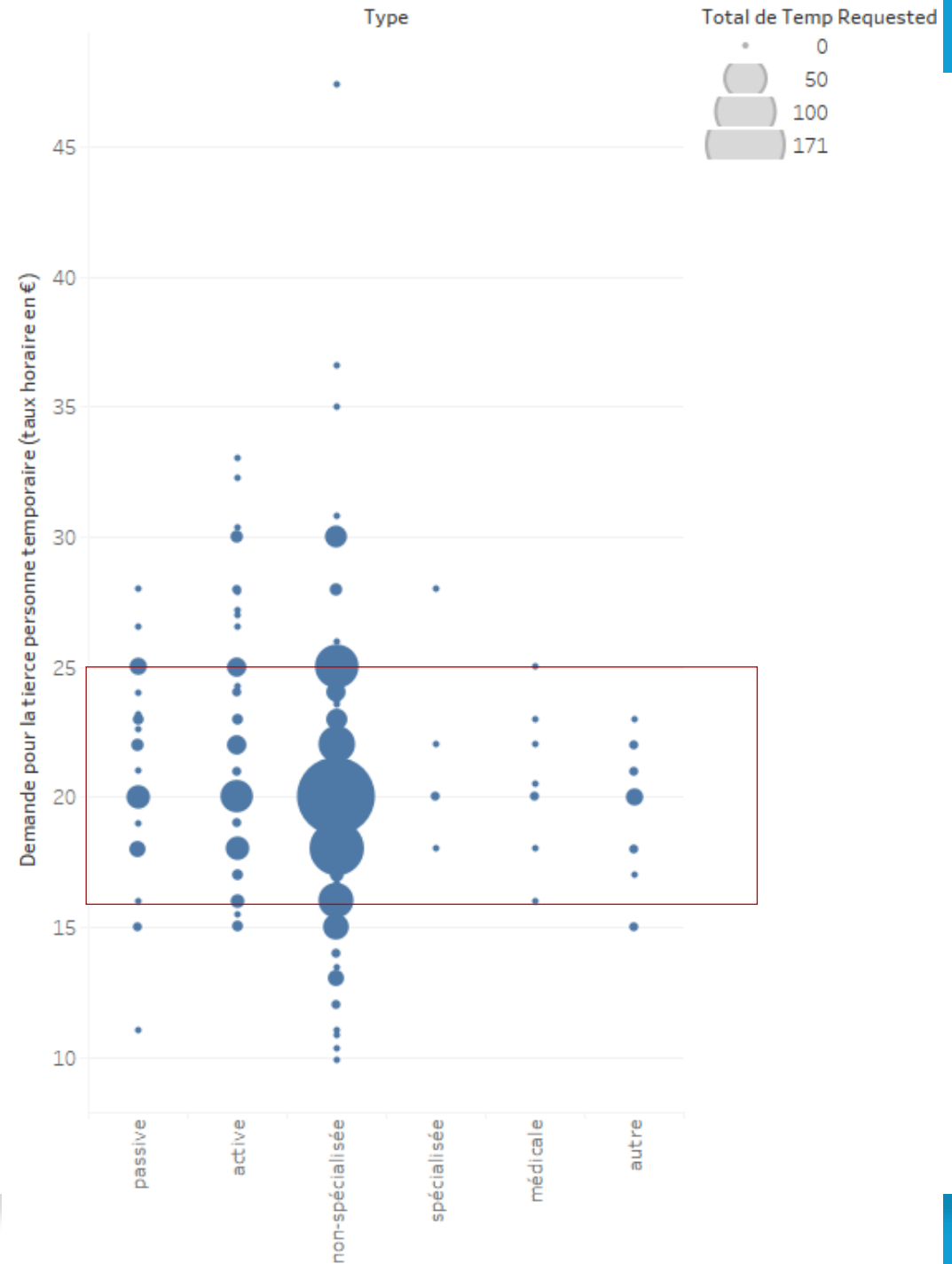
Le taux horaire de la tierce personne

Même en l'absence de justificatifs, les cours d'appel retiennent depuis plusieurs années pour la tierce personne active un taux horaire moyen de 16 € à 25 €, en fonction du besoin, de la gravité du handicap et de la spécialisation de la tierce personne ; pour la tierce personne de surveillance nocturne, on peut retenir un taux horaire inférieur sachant qu'en pratique les tierces personnes de nuit ne sont pas rémunérées à l'heure mais en fonction d'un forfait pour la nuit.

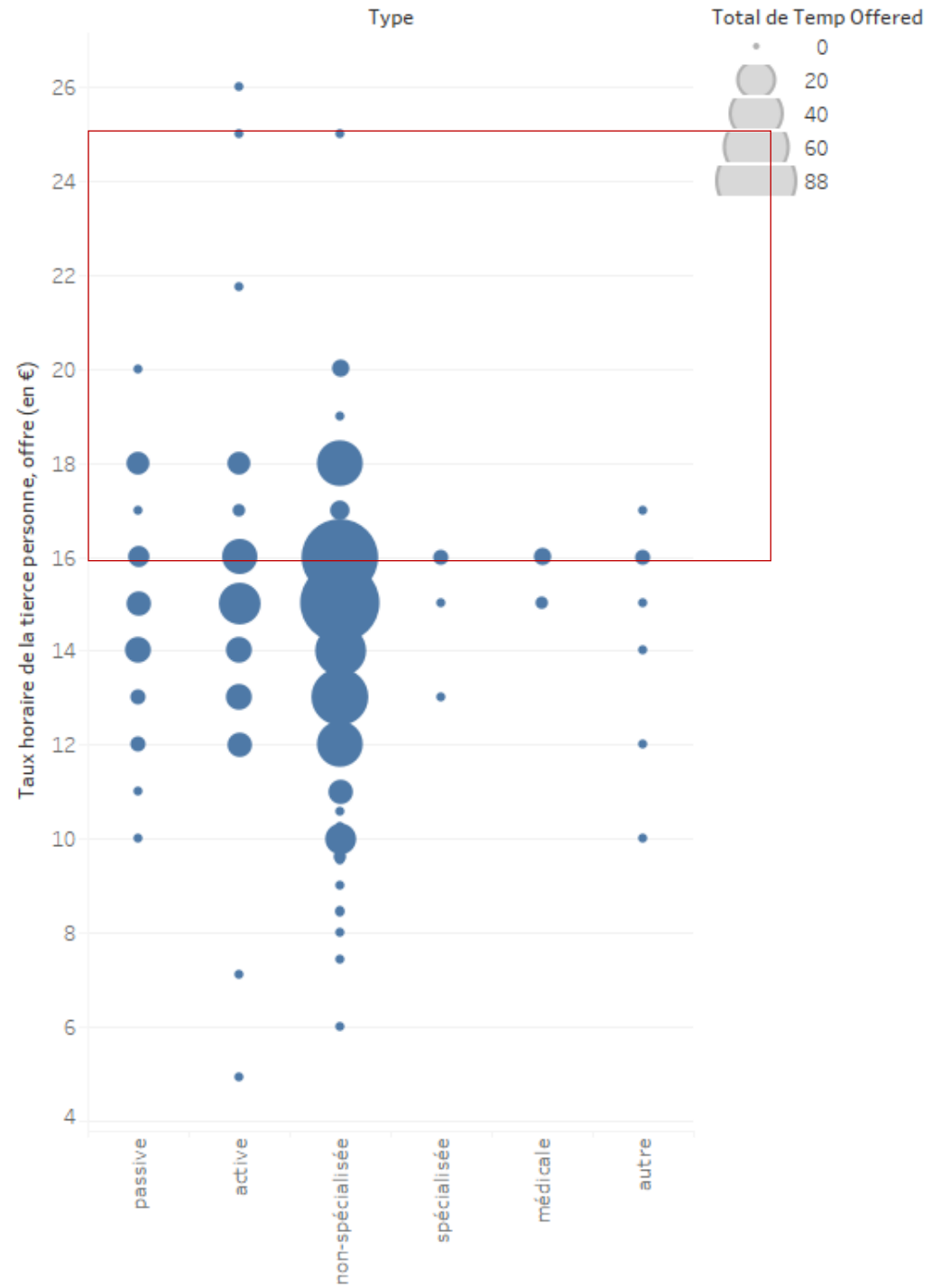
La victime produit des justificatifs de la dépense exposée pendant une longue période et doit alors être indemnisée à hauteur d'une dépense justifiée. On peut également admettre la facturation par un organisme d'aide à la personne (tarif prestataire) de l'ordre de 20 à 25 € pour dégager la victime des soucis afférents au statut d'employeur. C'est ce qu'a fait la cour



Le taux horaire de la tierce personne: les demandes

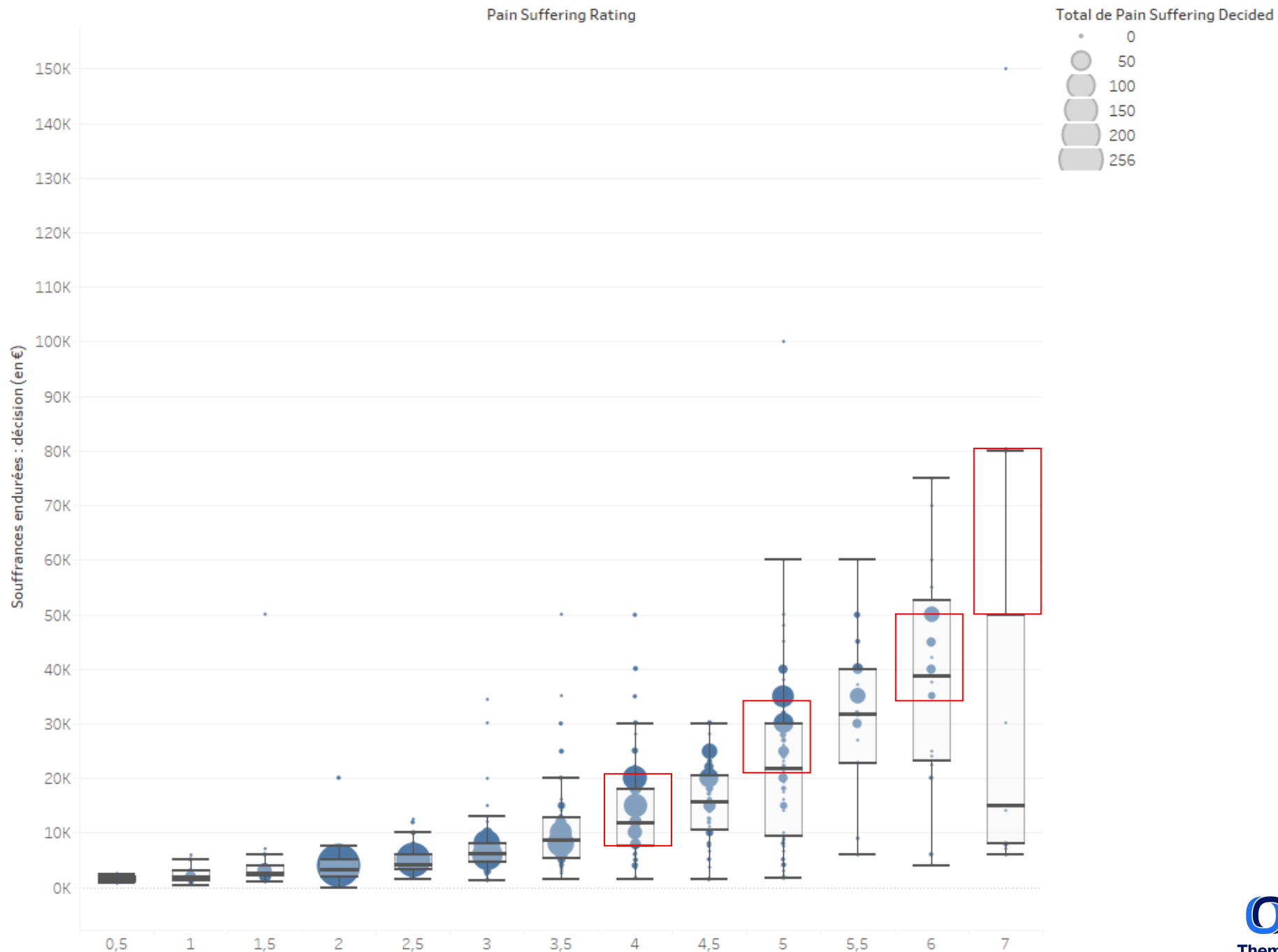


Le taux horaire de la tierce personne: les offres



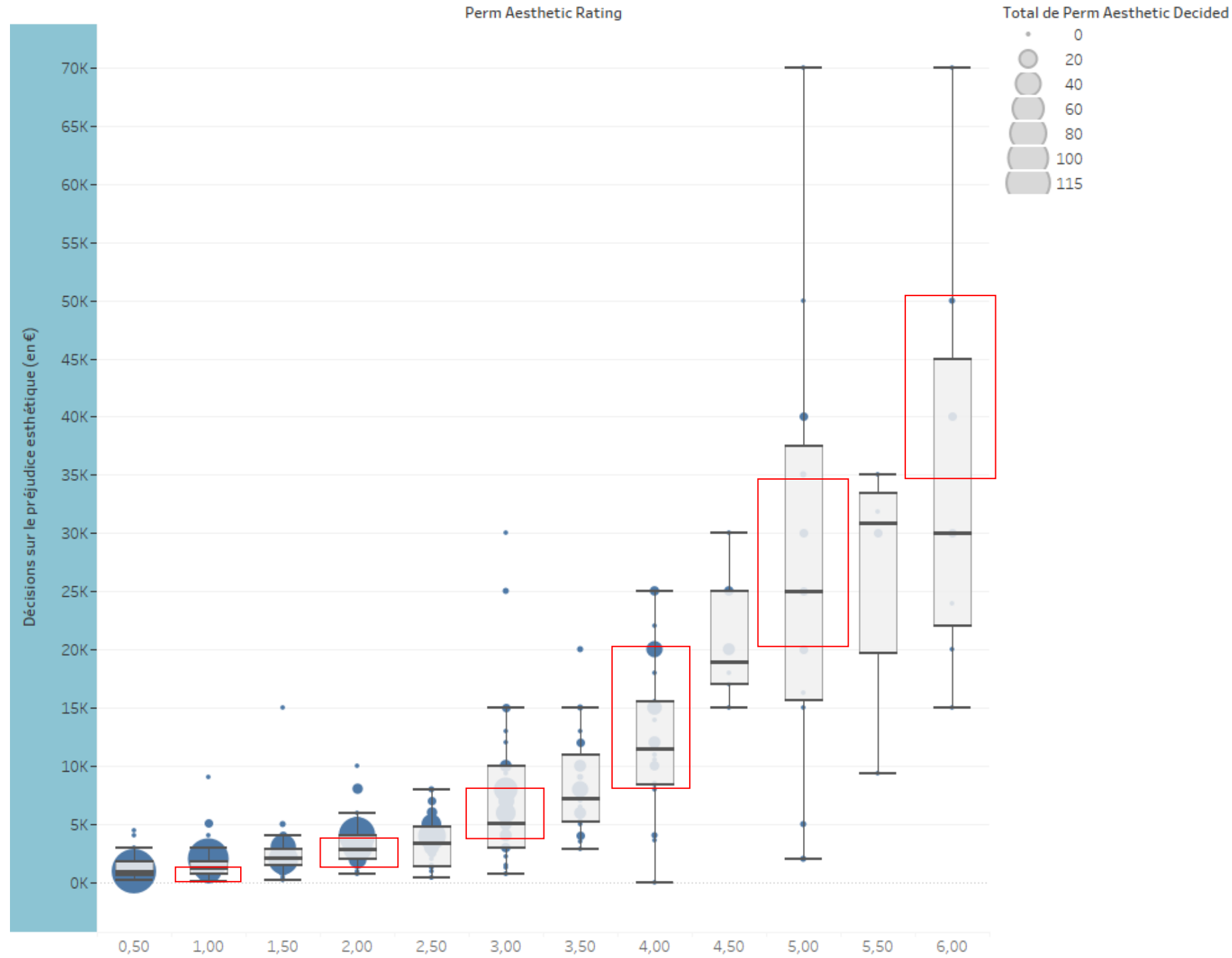
Les souffrances endurées

1/7	Très léger	Jusqu'à 2.000 euros
2/7	Léger	2.000 à 4 000 euros
3/7	Modéré	4 000 à 8 000 euros
4/7	Moyen	8 000 à 20 000 euros
5/7	Assez important	20 000 à 35 000 euros
6/7	Important	35 000 à 50 000 euros
7/7	Très important	50 000 à 80 000 euros
Tout à fait exceptionnel		80 000 euros et plus



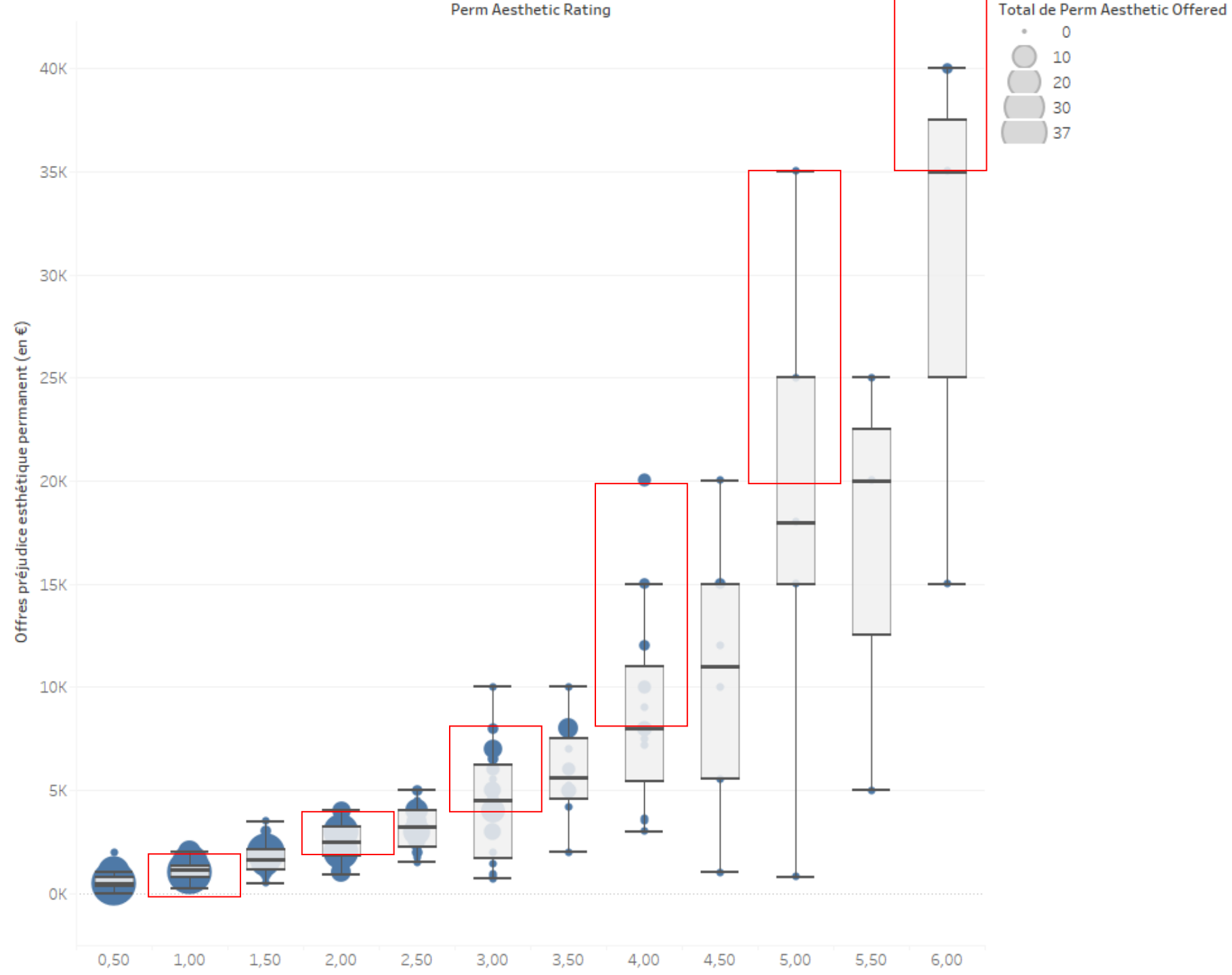
Le préjudice esthétique permanent

1/7	Très léger	Jusqu'à 2.000 euros
2/7	Léger	2.000 à 4 000 euros
3/7	Modéré	4 000 à 8 000 euros
4/7	Moyen	8 000 à 20 000 euros
5/7	Assez important	20 000 à 35 000 euros
6/7	Important	35 000 à 50 000 euros
7/7	Très important	50 000 à 80 000 euros
Tout à fait exceptionnel		80 000 euros et plus



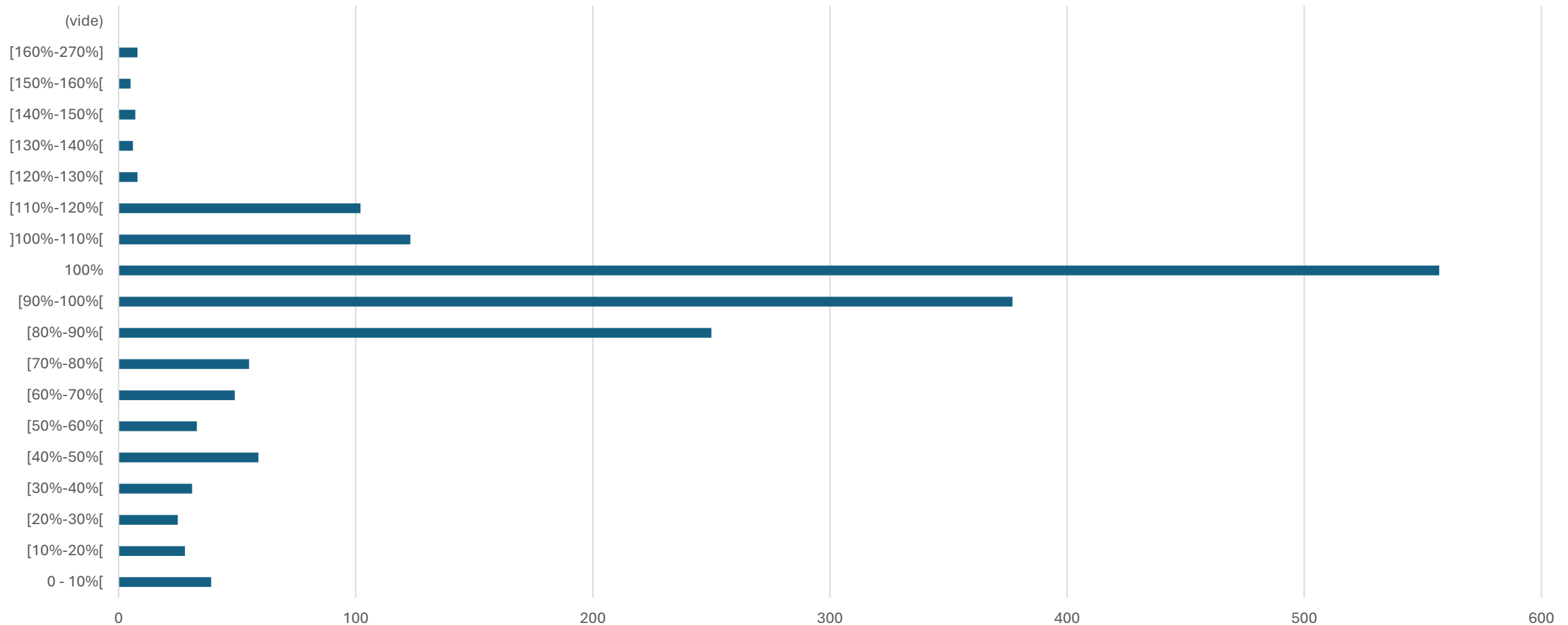
Le préjudice esthétique permanent (offres)

1/7	Très léger	Jusqu'à 2.000 euros
2/7	Léger	2.000 à 4 000 euros
3/7	Modéré	4 000 à 8 000 euros
4/7	Moyen	8 000 à 20 000 euros
5/7	Assez important	20 000 à 35 000 euros
6/7	Important	35 000 à 50 000 euros
7/7	Très important	50 000 à 80 000 euros
Tout à fait exceptionnel		80 000 euros et plus

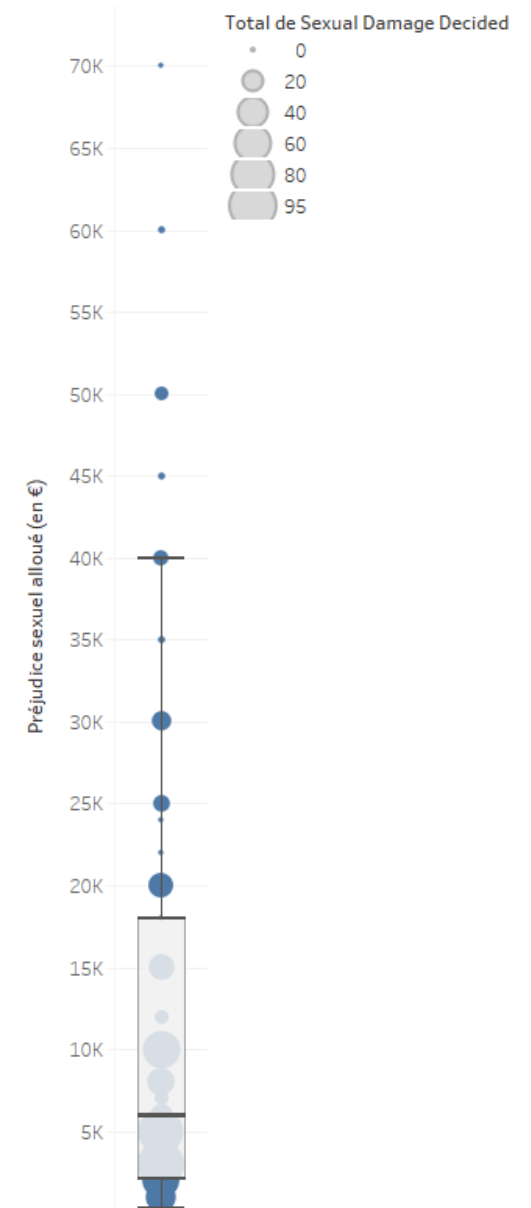
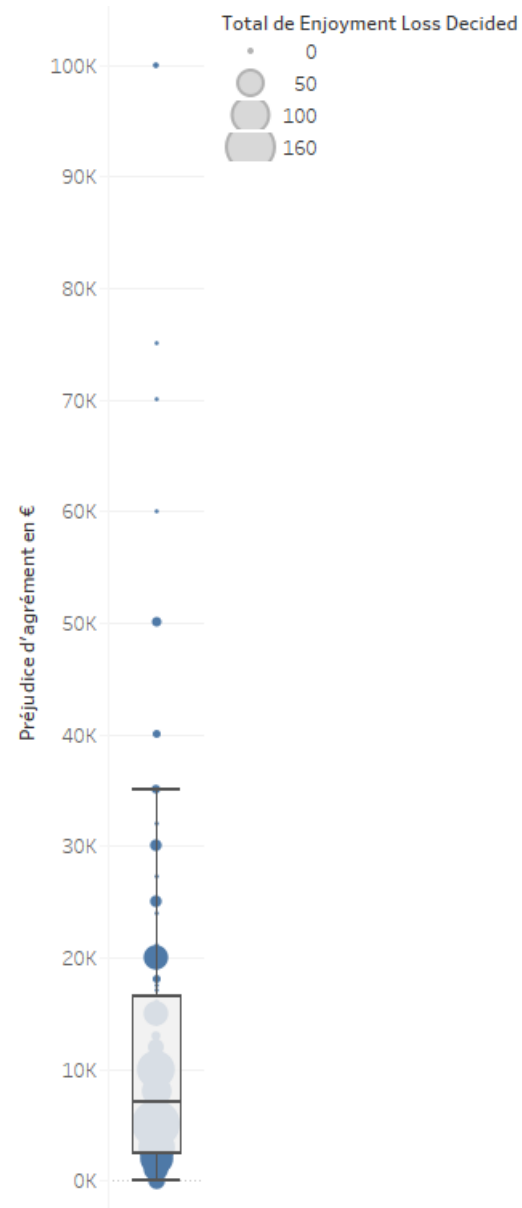
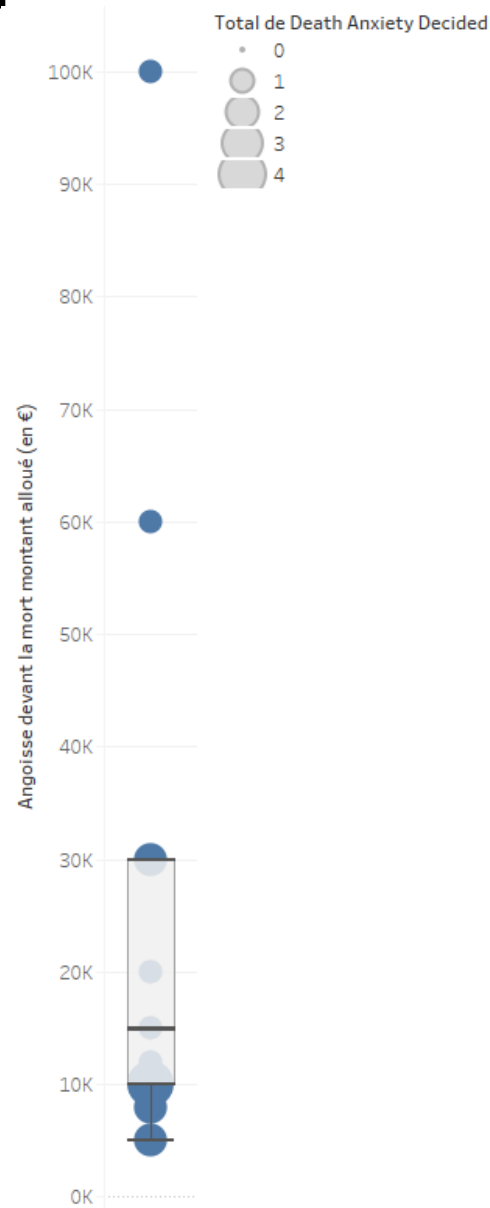


Le déficit fonctionnel permanent

- Rapport entre le référentiel et la décision (nb de décisions)



Quelques postes non chiffrés dans le référentiel



En conclusion

Le référentiel influence les décisions, sans être indépassable

Les demandes et les offres sont d'une importance cruciale

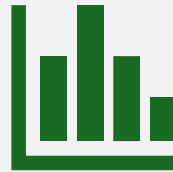
Les juges savent s'éloigner considérablement du référentiel

L'indemnisation des postes non chiffrés dans le référentiel est plus diversifiée

Themia



EXTRAIT LES DONNÉES
PERTINENTES DES DÉCISIONS DE
JUSTICE



VOUS PERMET DE CRÉER VOS
STATISTIQUES PERSONNALISÉES



VOUS PERMET DE TROUVER DES
DÉCISIONS CORRESPONDANT À
VOS CRITÈRES

Et maintenant ?



Rejoignez la liste d'attente pour être dans les premiers à tester Themia : <https://www.themia.pro/>



Inscrivez-vous à la lettre d'information (Newsletter)



Suivez-nous sur LinkedIn (Themia)